

COMPTE RENDU DU CHSCT du 21 mars 2019

Nous tenons à remercier tous les agents qui nous ont fait confiance lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018. En effet pour cette nouvelle mandature, Solidaires Finances a obtenu un siège supplémentaire au CHSCT de Meurthe et Moselle, soit 3 sièges sur 7.

Vos représentants titulaires sont Muriel Gagneur (DIRCOFI EST), Patrick Combeau et Patrick Duhem, les suppléants sont Bernadette Schmitt, Fabienne Mongin et Stéphane Baillargeat.

Désormais, tous les agents de la Dircofi Est sont rattachés au CHSCT 54 (à savoir, toutes les brigades et la direction de la région Grand Est), ce qui a entraîné un abondement financier au budget, après un cafouillage de la Centrale.

Présentation de la nouvelle assistante sociale : Mme Anais Locatelli qui devient membre de droit.

Nous avons aussi déploré l'absence de M Spettel Inspecteur Santé et Sécurité au travail, membre de droit.

Un CHSCT loin du grand débat-lâche...

Après notre liminaire digne de ce nom, le Président ne répondra pas à nos propos, estimant que cela risquerait de mener à des débats qui ''sonneraient creux''. Voilà une réponse évasive, qui illustre la teneur de l'ambiance du CHSCT.

M. le Président nous assure : « il n'a pas de plan secret » (seulement écrit à l'encre pas sympathique du tout).

Pas de quoi rassurer les Agents. Le comble pour un Président de CHSCT est de semer le stress parmi le personnel. N'est-ce pas ce que M Babeau s'autorise en imposant un black-out sur des informations qui impacteront l'avenir professionnel et personnel des agents !

Adoption du règlement intérieur

La seule marge de manœuvre concédée dans ce document est d'ajouter « Meurthe et Moselle » à l'endroit prévu. Les quelques ajouts ont été pratiqués unilatéralement au niveau ministériel, et cela sans consultation des représentants syndicaux.

C'est pourquoi Solidaires Finances a rendu un avis défavorable.

Election secrétaire du CHSCT

Vote à l'unanimité en faveur de Mme Muriel Gagneur Dircofi Est, candidate de Solidaires Finances.

Examen note d'orientation Santé Sécurité et Conditions de Travail.

De nouveaux risques sont identifiés, dont ceux provoqués par les chocs acoustiques.

LES TETES BRULEES
Une nouvelle aventure de Papy Baboyington
« OPERATION télé vide Deo tributa es »



Sur ce sujet, la DDFIP semble épargnée pour le moment, tant le mutisme et le secret prévalent dans la communication de notre Directeur. Aucun risque avec un dialogue de sourd.

Attention à l'exposition aux champs électromagnétiques. Avec tous les magnétiseurs qui sévissent dans notre administration, il y a de quoi s'inquiéter. Mais pas la peine de s'emballer dans du papier alu, nous sommes chocolat depuis longtemps.

Méfions-nous du plomb qui provoque le saturnisme. Soyons donc vigilants envers les bons petits soldats de plomb loyaux à Jupiter, qui veulent nous mettre du plomb dans la tête. Nous nous permettons un petit conseil à nos amis aviateurs : redoubler de vigilance face au phénomène du plomb dans l'aile.

Lors des débats, en cas de réorganisations de service, nous avons précisé que le CHSCT doit être consulté AVANT le CTL. La consultation n'a de sens que si le projet reste amendable et ne place pas le comité technique local devant le fait accompli.

Nous avons aussi interpellé le Président sur les recommandations de cette note d'orientations ministérielles.

En effet, le CHSCT 54 finance des prestations de psychologues du travail pour intervenir auprès des collectifs en situation dégradées. Le Secrétariat Général souhaite disposer d'un retour d'expériences de ces interventions financées localement. L'objectif est de disposer d'éléments en lien avec le CHSCT ministériel, s'il est nécessaire de faciliter le recours à des prestations de cette nature dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail coordonnée par le médecin de prévention sous la responsabilité du chef de service.

Déménagement de la Trésorerie du CHU au 7ème étage rue des Ponts

Les collègues ont visité les lieux. Auraient-ils enfin accès au 7ème ciel ? Si les locaux sont plus modernes que leurs anciens bureaux, il subsiste malgré tout quelques problèmes organisationnels. Notamment pour les parkings, qui seront payants pour ceux qui souhaitent en bénéficier. La caisse sera assurée par le service comptabilité de la Direction, mais les membres du CHSCT doivent-ils se féliciter du fait que pour assurer une réception, un agent devra descendre puis remonter sept étages. Certes, un progrès appréciable pour la forme physique, mais n'existe-t-il pas plus simple pour promouvoir le sport à la DDFIP. A fond la forme, à fond la caisse.

Formation ligne de vie

Notre espoir renaît, lire les lignes de la main pour connaître la durée de vie de nos missions peut être l'ultime éclaircissement au mutisme de notre hiérarchie. Eh bien non, il s'agit en réalité d'un stage d'utilisation de harnais pour le travail en hauteur. Comme s'il manquait un harnais aux agents qui cravachent!

Généralisation du télétravail à domicile

Rappel des conditions : détenir un endroit dédié dans l'habitation, une connexion internet, une assurance habitation pour la partie professionnelle... (voir notre liminaire et compte-rendu CTL du 10/01/2019).

Si nous comprenons les aspirations légitimes des agents pour concilier leur vie professionnelle et leur vie privée, nous dénonçons l'absence d'analyse et de prise de mesures préventives pour répondre aux risques engendrés par cette nouvelle organisation du travail (isolement, ergonomie, charge de travail, temps de travail, assistance technique, formation, visite du CHSCT...). Force est de constater que de nombreux droits dont devraient profiter les candidats au travail à domicile sont éludés.

Contre la volonté du Président, Solidaires Finances a imposé qu'un avis soit rendu par les représentants du personnel. Considérant que le télétravail est un projet important, nous avons exigé cet avis selon l' *Art. 57 du CHSCT*.

- Le comité est consulté :

« 1- Sur les projets d'aménagement importants

modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ;

« 2- Sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents. »

Le nôtre a été de s'abstenir car si le travail à domicile pourrait permettre de résoudre nombre de difficultés de collègues, trop de zones d'ombre subsistent encore.

*EXPRESSION DE SOLIDAIRES FINANCES AU CHSCT DDFIP DE MEURHE ET MOSELLE
DU 21 MARS 2019 SUR LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL A DOMICILE*

La DGFIP présente le télétravail comme un dispositif permettant « de mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle [...] de nature à favoriser une plus grande qualité de vie au travail », et à améliorer les « condition de travail en les rendant plus souples et mieux adaptés aux contraintes individuelles ».

Cette présentation avantageuse masque cependant d'autres réalités comme le risque d'isolement pour l'agent-e, mais aussi des gains de productivité recherchés par l'administration.

Certes, le télétravail peut présenter des avantages :

- une réduction du temps de trajet pour certains agents,*
- une concentration facilitée et donc le sentiment d'un temps de travail plus « efficace » du fait de la limitation des nuisances.*

Néanmoins, il présente également des risques :

- l'isolement social et professionnel : la perte du sentiment d'appartenance à un collectif de travail, des difficultés pour obtenir une aide et un soutien technique, la perte d'informations et donc la perte de la dynamique de l'équipe de travail,*
- distanciation des relations sociales au travail, avec ses collègues et l'encadrant-e de proximité,*
- la suractivité : l'intensification du travail et l'allongement non comptabilisé de la durée de travail,*
- un risque sérieux de chevauchement entre vie privée et activité professionnelle : difficulté à respecter des horaires, à se déconnecter en fin de journée ou lors de la pause méridienne, risque de reporter son travail en fin de soirée,*
- un risque d'absence d'évaluation des risques liés au travail à domicile (environnement et organisation du travail).*

Pour Solidaires Finances, les avantages apportés par le télétravail auraient pu être évités par l'application de mesures moins risquées : une affectation nationale la plus précise possible permettant à l'agent arrivant dans un département de choisir son domicile proche de son lieu de travail, le maintien d'un maillage territorial important, des infrastructures suffisantes permettant des espaces de travail confortables, et un nombre d'agents par bureau limité et raisonnable.

Le télétravailleur ne doit pas voir ses droits restreints et ainsi doit pouvoir bénéficier des horaires variables, comme les autres agent-e-s.

Le télétravail ne doit pas être un échappatoire à des conditions dégradées des collectifs de travail.

Au regard de ces éléments, les représentants de Solidaires Finances s'abstienne.

Questions diverses

- Demande d'adaptation de la rampe d'accès au restaurant administratif : **résolu**,*
- l'Espace De Discussion (EDD) demandé par les agents de l'ex SIE de Toul suite à fusion de 2 SIE (toul et vandoeuvre) a été acté, il **devrait commencer le 16 Mai**, il traitera des conséquences de cette fusion sur les agents en terme de risques psychosociaux*
- Solidaires Finances a demandé à nouveau que le CHSCT soit informé des interventions des pompiers sur les différents sites de son ressort, notamment suite aux malaises des agents.*